Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le - 2 AVR. 2026
ID : 032-253200240-20260317-2026_182_1-BF

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2026-182-1

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **8**
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1
Date de convocation : 12/03/2026
Date d'envoi à la SP de condom : 01/04/2026
Date de publication : 02/04/2026
Votes contre :
Votes pour : **8**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-six et dix-sept mars à huit heures et demie, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme BRIANE Huguette, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, , Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth. .

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, , Mme GRILLON Hélène, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr PHILIP Alain, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe QUINTILLA

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 4 mars 2026 n'a pas pu se réunir le 11 mars 2026 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 12 mars 2026 à la date du 17 mars 2026, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le - 2 AVR. 2026
ID : 032-253200240-20260317-2026_182_1-BF

Vote du budget de l'assainissement non collectif 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026-173 du 4 mars 2026 portant sur le vote et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2026,

Vu l'adoption du compte financier unique de l'Assainissement non collectif 2025,

Vu l'affectation du résultat 2025,

Considérant que la Commission des finances s'est réunie le 19 février 2026,

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du service de l'Assainissement non collectif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ En section de fonctionnement à la somme de **60 214 euros**,
- ✓ En section d'investissement à la somme de **1 461.08 euros**.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget du service de l'Assainissement non collectif, comme présenté ci-dessus :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 17 mars 2026

Le Président,

Nicolas MELIET